

## Séance du Grand Conseil

Mardi 20 mars 2018

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  (SJ)  Mme la Présidente souhaite un bon anniversaire à Mme et MM. les députés Graziella Schaller, Daniel Ruch et Pierre Dessemontet.			
	2.	Dépôts  Interpellations : (18_INT_140) Jean-Michel Dolivo, (18_INT_141) Philippe Liniger, (18_INT_142) Monique Ryf, (18_INT_143) Axel Marion, (18_INT_144) Anne-Laure Botteron, (18_INT_145) Marion Wahlen, (18_INT_146) Séverine Evêquoz, (18_INT_147) Josephine Byrne Garelli.  Postulat : (18_POS_042) Roxanne Meyer Keller.  Simples questions : (18_QUE_007) Philippe Vuillemin, (18_INT_008) Philippe Vuillemin.			
RENV-CE	3.	(18_INT_137) Interpellation Florence Gross et consorts - Le CHUV navigue-t-il à vue ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(18_INT_136) Interpellation Thierry Dubois - Agroscope de Changins : un "pouls filant" ! (Développement)			
RENV-CE	5.	(18_INT_138) Interpellation Jean Tschopp et consorts - Les avatars d'Uber (Développement)			
RENV-CE	6.	(18_INT_139) Interpellation Andreas Wüthrich et consorts - "Alternative 2050" pour l'autoroute A9 : Du bruit ne peut pas être supprimé par du silence ! (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 mars 2018

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(18_POS_040) Postulat Carole Schelker et consorts - Pour une juste répartition des coûts des fouilles archéologiques entre les entités publiques concernées, Canton et communes, et une maîtrise des dépenses grâce à une saine concurrence entre les entreprises spécialisées en archéologie (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	8.	(18_POS_041) Postulat Jean-François Chapuisat et consorts - Nos terrains de sport ne sont pas des décharges à ciel ouvert ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	9.	(18_MOT_024) Motion Claire Richard et consorts au nom du groupe vert'ibéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 20 mars 2018

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(18_MOT_026) Motion Graziella Schaller et consorts - Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	11.	(18_MOT_027) Motion Christelle Luisier Brodard et consorts - Soins bucco-dentaires : reprenons le projet à la base, une concertation est nécessaire (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	12.	(18_MOT_028) Motion Rebecca Joly et consorts - La loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites devient-elle une antiquité ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 mars 2018

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	<p>(18_MOT_025) Motion Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts et du groupe socialiste - Financement de la politique : pour en finir avec l'obscurantisme vaudois (Développement et demande de prise en considération immédiate)</p> <p>Le motionnaire retirant sa demande de prise en considération immédiate et renvoi au Conseil d'Etat, la motion, cosignée par au moins vingt députés, est renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>			
RENV-CE	14.	<p>(18_INI_002) Initiative Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour que l'égalité des salaires entre femmes et hommes devienne enfin réalité ! (Développement et demande de prise en considération immédiate)</p> <p>La prise en considération immédiate de l'initiative, qui propose au Grand Conseil d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale, et son renvoi au Conseil d'Etat pour préavis (oui), opposés au renvoi en commission avec au moins 20 signatures (non), est préférée par 73 oui, 68 non et 1 abstention. Au vote nominal, le résultat est confirmé par 73 oui, 69 non et 1 abstention. La prise en considération immédiate et le renvoi au Conseil d'Etat pour préavis sont acceptés par 90 oui, 45 non et 8 abstentions.</p>			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	15.	<p>(323) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la partie aménagement du territoire (art. 1 à 79) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC)</li> <li>- la loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000</li> <li>- la loi forestière du 8 mai 2012</li> <li>- la loi sur les routes du 10 décembre 1991</li> </ul> <p>et</p> <p>Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2e observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement territorial</li> <li>- sur le postulat Vassilis Venizelos et consorts - Pour une simplification des procédures relatives aux plans directeurs régionaux</li> <li>- sur le postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise</li> <li>- sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant la dynamisation de la construction de logements</li> <li>- Il n'y a pas que l'initiative de l'ASLOCA ou le contre-projet du Conseil d'Etat qui peuvent faire avancer les choses</li> <li>- sur le postulat Stéphane Rezso et consorts - Quand trop de taxes tuent les taxes ou pour que la LAT ne pénalise pas les communes</li> </ul> <p>et</p> <p>Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ?</li> <li>- à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le Monopoly : le futur jeu de la LAT ?</li> <li>- à la question Alexandre Rydlo - Qui contrôle la mise à jour régulière des Plans directeurs communaux ? (2ème débat)</li> </ul> <p>(2e débat) : LATC :</p> <p>Art. 1 accepté. Art. 2, al. 2, amdt Luccarini refusé par 23 oui, 93 non et 6 abstentions. L'art. 2 est accepté à la majorité. Art. 3 accepté à la majorité. Art. 4 accepté. Art. 4a accepté. Art. 5, al. 1, amdt Luccarini refusé à une large majorité. Art. 5 accepté à une large majorité. Art. 6, 7, 8 et 9 acceptés. Art. 10, 11, 12, 13 et 14 acceptés. Art. 15 accepté. Art. 16. al. 1bis. amdt Schwaar accepté à</p>	DTE.	Richard C. (Majorité), Labouchère C. (Minorité), Schwaar V. (Minorité)	27/03/2018

Séance du Grand Conseil

Mardi 20 mars 2018

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		l'unanimité. Al. 1quater, amdt Luccarini refusé à la majorité. Art. 16 amendé accepté à la majorité. Art. 17 accepté. Art. 18 accepté. Art. 19, titre, amdt Richard accepté. Art. 19 amendé accepté. Art. 20, 21 et 22 acceptés. Art. 23, al. 3, amdt Ravenel refusé par 24 oui, 111 non et 4 abstentions; amdt Devaud (non) préféré à amdt Conseil d'Etat (oui) par 47 oui, 78 non et 10 abstentions ; amdt Devaud accepté pour lui-même par 84 oui, 39 non et 13 abstentions. Al. 5, amdt Courdesse accepté à la majorité. Al. 7, amdt Luccarini refusé à la majorité. Art. 23 amendé accepté. Art. 24, 25 et 26 acceptés. Art. 27 accepté. Art. 28 accepté. Art. 29, 30 et 31 acceptés. Art. 32, amdt Ravenel pour le retour au texte du Conseil d'Etat refusé à la majorité. Art. 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 39a, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 acceptés. Art. 51, al. 2, lit. b, amdt Luccarini refusé à une large majorité. Al. 4, amdt Courdesse accepté à la majorité. Al. 4bis nouveau, amdt Courdesse accepté à la majorité. Al. 9 nouveau, amdt Courdesse accepté à la majorité. Amdt Keller (retour au texte de la commission) refusé à la majorité. Art. 51 amendé accepté à la majorité. Interruption du débat à la fin de la séance.			
RENV-T	16.	(25) Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat	DIRH	Bolay G.P. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	27/03/2018

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :